

ACCORD DE FIN DE CONFLIT !

Après avoir violemment appris le projet de fermeture de leur magasin, accompagné d'un PSE (*ancien plan social*), les salariés ont décidé de s'organiser avec la CGT pour défendre leurs intérêts et préserver l'emploi.

En effet, alors que la Direction n'apportait aucune réponse aux questions des collègues, ces derniers ont décidé en assemblée générale, d'engager une grève illimitée à partir du samedi 10 novembre au matin.

En outre, pour répondre à la volonté des actionnaires de déposséder les salariés de leur magasin, ils ont également voté :

La réappropriation de l'outil de travail par l'occupation des locaux.

Les salariés ont donc engagé un puissant rapport de force contre la Direction dans la perspective d'obtenir des engagements fermes lors de la séance de négociation relative à « *l'accord de méthode PSE* » qui devait se tenir le 14 novembre au siège social.

Ainsi, la CGT a appelé l'intégralité de l'équipe du magasin à se réunir au siège afin d'y réaliser une conférence de presse et forcer la Direction à répondre aux interrogations des salariés.

A cette occasion et nous les remercions, les organisations syndicales FO, CFTC, CFDT ont exprimé leur solidarité à la lutte menée par les salariés avec la CGT.

Pour autant, malgré ce rassemblement, la Direction n'a pas répondu aux attentes et les salariés ont pénétré dans la salle de réunion afin d'entendre le contenu des discussions et pour démontrer que :

Personne ne peut construire leur avenir sans eux !

Si les ordonnances « MACRON » permettent effectivement de fermer cet établissement sans avoir à justifier de réelles problématiques économiques, il aura tout de même fallu **7 jours d'occupation et un mouvement de grève complètement inédit dans l'entreprise** pour qu'enfin la Direction se décide à ouvrir des discussions et des négociations avec les représentants de la CGT.

Ainsi, dans la nuit du vendredi 16 au samedi 17 novembre, la CGT seule organisation engagée dans le conflit sur le magasin, a signé un « *protocole de fin de conflit* » après plus de 5h de pourparlers.

Cet accord de fin de conflit répond aux attentes de nos collègues qui ont notamment exigé plus de visibilité sur leur avenir.

Avec cette signature, la CGT arrache à la Direction :

- ✓ **L'abandon des poursuites judiciaires et disciplinaires.**
- ✓ **Un mois de délai avant l'engagement de la procédure PSE.**
- ✓ **Un dispositif local anticipé de reclassement des salariés jusqu'au 20 décembre.**
- ✓ **Le renouvellement des CDD dans la limite des dispositions légales en vigueur.**
- ✓ **L'intégration des CDD dans le dispositif de repositionnement.**
- ✓ **Le paiement des 5 jours de grève (les 2 autres étant déjà impactés sur la paie de novembre).**

Cet accord enclenche une nouvelle phase pour nos collègues de Bobigny. Il va permettre de travailler en local sur l'avenir de chacun des salariés en apportant des réponses précises à leurs interrogations avant les fêtes de fin d'année. Evidemment la CGT reste disponible pour accompagner les salariés et restera vigilante sur le respect des engagements de la Direction.